

VILLE DE JOEUF

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2014**  
**Compte rendu sommaire**

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du vingt et un janvier deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

**PRESENT(E)S** : A. CORZANI, L. GERARD, F. BERG, L. VIGO, Ch. ZATTARIN, P. FRANGIAMORE, JJ. GOTTINI, G. KEFF, E. KOZLOWSKI, R. METZINGER, G. MASSENET, M. FISCHER, M. CROCENZO, F. CONGNARD, G. LINTZ, L. BERTIN, L. BAGGIO, N. OREILLARD

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S** :

S. LUCCHESI-PALLI par A. CORZANI I. PIEROLO par F. BERG

**ABSENT(E)S** : JC. VAN WEERSTH, J. DAUMET, Ch. QUELIER, C. CELKA, K. GANDOLFI, B. PAPA, G. CHAVEROT, J. DI CESARE

René Metzinger a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir donné lecture des pouvoirs, soumis au vote le compte rendu du conseil du 16 décembre 2013 (adopté à l'unanimité), Monsieur le Maire a accepté la candidature de Monsieur René Metzinger en tant que secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire a eu une pensée pour Sylvie Lucchesi-Palli qui a perdu son mari. Il a rappelé combien son époux était remarquable et apprécié de tous.

Il a ensuite remercié toutes les personnes qui lui ont adressé des messages suite à son malaise de la veille au Conseil Général, relayé dans la presse de ce jour.

Puis, il a donné la parole au 1<sup>er</sup> adjoint pour évoquer les points financiers

**1- FINANCES**

**1.1- Budget principal : autorisation de prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014**

Monsieur le Maire a informé l'assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Suite à la confirmation du député de la circonscription de verser à la ville le rappel de Fonds Départemental de Péréquation de la taxe Professionnelle des années 2011 et 2012 sur 2014, la

municipalité peut enfin démarrer les travaux de réhabilitation de la rue du commerce, de sa partie située entre la salle Curel et le carrefour avec la rue de l'Hôtel de Ville (voirie, éclairage public, signalisation au carrefour).

Alors que cette opération est estimée à 318 000 € TTC et que 150 000 € TTC sont déjà inscrits au budget 2013 et reportés sur le budget 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé l'inscription de nouveaux crédits à hauteur de 168 000 € TTC.

Le Maire précise encore que ce retard a contraint Joeuf et les autres villes à souscrire des lignes de trésorerie. Il est donc regrettable que l'Etat n'ait pas également pris en charge ces dépenses compte tenu de sa responsabilité.

### **1.2- Soirée irlandaise du 29 mars 2014 : convention avec l'association « Carreau du Rock » de Moutiers**

Monsieur le Maire a informé l'assemblée que la ville co-organisera avec l'association « Le Carreau du rock » de Moutiers une soirée irlandaise le 29 mars prochain avec représentation de 3 groupes musicaux. Alors que la ville fait l'avance des dépenses à hauteur de 6 095 €, elle récupérera la totalité de la recette de billetterie à l'issue de la manifestation (le billet sera vendu au prix de 10 €).

Afin de régler les obligations réciproques des différentes parties, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer une convention avec l'association co-organisatrice.

### **1.3-Prise en charge d'une dépense**

M. le maire a informé les élus que l'Association Hospitalière de Joeuf a mené des travaux sur une parcelle de terrain située entre l'église Notre Dame de Franchepré et l'annexe de l'hôpital. Le traitement de ce chemin a coûté 6.749,03 € TTC. Etant donné que le chemin passe à l'arrière de l'église et qu'il donne accès au local où est exposée la donation Hartmann, il profite également à la ville et aux visiteurs de l'exposition. Il a donc été proposé au conseil de participer aux dépenses engagées par l'AHJ en lui attribuant une participation correspondant à 50 % de la dépense TTC, sous la forme d'une subvention d'investissement (3.375 €).

Le Maire a profité de cet instant pour remercier l'AHJ pour son partenariat et s'est dit fier de voir autant de richesses et de forces réunies autour des projets à venir. En effet, la création de l'EHPAD et la modernisation de l'hôpital ne peuvent être qu'un succès et devraient créer plusieurs dizaines d'emplois.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité, la dépense sera inscrite au budget 2014. (Lucien Vigo n'a participé ni au débat ni au vote)

## **2- PERSONNEL**

### **2.1- Présentation du tableau des effectifs des emplois permanents**

Monsieur le Maire a informé l'assemblée du prochain départ de la responsable du service urbanisme vers une autre collectivité plus importante par voie de mutation. Il a rappelé sa discrétion, ses compétences, son professionnalisme et ses grandes qualités humaines. Il l'a ensuite remerciée pour le travail accompli au sein de la ville.

Afin d'assurer son remplacement, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier le tableau des emplois permanents en prévoyant que le futur recrutement pourra se faire sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux.

### **2.2- Aide sociale en faveur des agents communaux** (le document a été joint à l'appui de la note de synthèse)

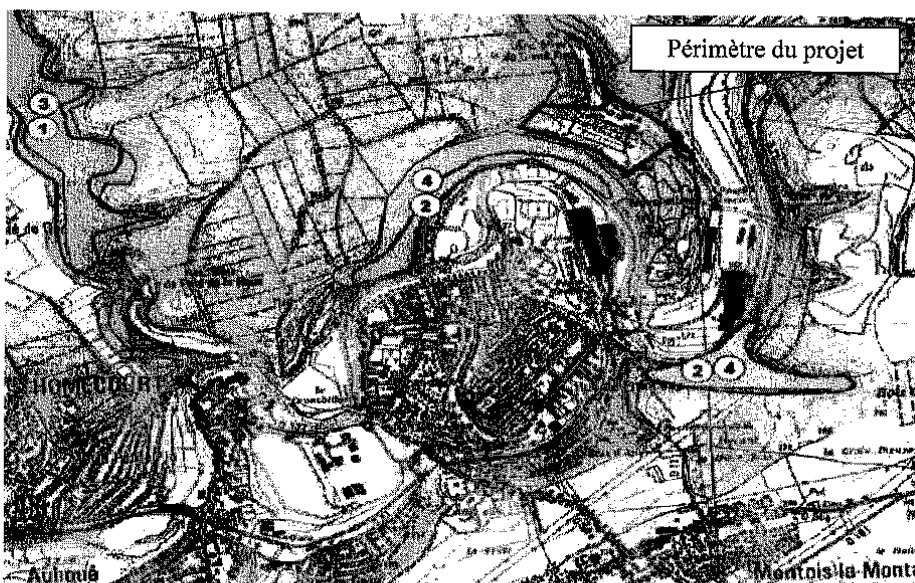
A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la liste des aides sociales en faveur des agents communaux pour 2014.

### 3- URBANISME – LOGEMENT - PATRIMOINE

#### **3.1- Avis concernant l'implantation d'une carrière aux lieux dits «le Grand Fond» et «Bois de Wacrange» sur la commune de Briey**

Lucien Vigo a informé le conseil que la SAS Pierre de Briey a sollicité une demande d'autorisation auprès du Préfet de Meurthe-et-Moselle pour l'implantation d'une carrière sur la commune de Briey. La commune de Joeuf étant située dans un rayon de 3 kilomètres autour de l'installation concernée, le conseil est appelé à formuler un avis sur le projet. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- localisation : lieux-dits "Le Grand Fond" et "Bois de Wacrange"



- surface de 19 ha, 95 a, 12 ca
- durée d'exploitation demandée : 15 ans
- production moyenne annuelle de 500 000 tonnes - production maximale annuelle de 800 000 tonnes
- extraction des matériaux par pelle hydraulique et emploi éventuel d'explosifs pour des tirs d'ébranlement
- installation de traitement des matériaux
- évacuation de la production par voie routière
- réaménagement en fin d'exploitation par remblaiement partiel des gradins avec apport de matériaux externes et reboisement.

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact qui s'est révélée satisfaisante pour le Préfet de Région compétent en matière d'environnement. Une enquête publique a été réalisée du 16 décembre au 17 janvier en mairie de Briey.

Même si, selon les études menées, il ne semble pas y avoir d'impact négatif pour la commune de Joeuf, la commission du développement durable a émis un avis défavorable à ce projet en exigeant les garanties suivantes, compte tenu des projets que la Municipalité porte à proximité du site :

➤ **aucun impact sur les eaux souterraines (exploitation future du puits de la Côte des Roches)**

Le puits de la Côte des Roches, autrefois point d'eau industriel qui servait également à l'alimentation en eau potable du quartier Briotin de Brouchetière jusqu'en 2006, va être remis en service afin de diversifier les ressources en eau potable du bassin. Dans cette perspective, dès 2008, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été initiée par la commune, poursuivie aujourd'hui par Orne-Aval, en charge depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013 de l'eau potable.

Dans le cadre de cette étude, des essais de pompage ont été réalisés en octobre 2013 montrant la forte productivité de ce puits (débit critique supérieur à 90 m<sup>3</sup>/h), et la bonne qualité des eaux.

L'étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé est en cours de finalisation, et la partie concernant la délimitation du bassin d'alimentation de captage est déjà disponible, elle a été jointe à la note de synthèse.

La commune de Joeuf et le syndicat Orne Aval souhaitent porter cette nouvelle donnée à l'information du carrier, car il s'avère qu'une partie importante de la carrière se trouve dans le bassin d'alimentation du captage. Par ailleurs, les documents du dossier d'abandon des mines démontrent que le pendage des couches géologiques est orienté vers le sud-ouest, et non vers l'ouest comme cela apparaît dans le dossier d'enquête de la carrière. Si cette information est fondée, l'analyse de l'impact du projet de carrière sur l'écoulement des eaux est erronée.

Ainsi, il semble que ces faits nouveaux sont de nature à nécessiter de la part du carrier des explications quant à la façon dont l'exploitation va être conduite pour tenir compte de cet usage futur :

- modalités du décapage de terres souillées par l'ancienne activité
- destination de ces terres et remblais
- détails sur le contrôle de la qualité de la nappe (piézomètre ?)
- modalités du remblayage par des matériaux nobles (stériles naturels) ou non nobles (anciens stériles et crassiers)
- zonage de ces remblayages, distances d'éloignement par rapport au puits
- type de déchets inertes qui seront acceptés en remblayage, modalités du contrôle d'acceptation, tonnage

En tout état de cause, la commune et le syndicat demandent à ce qu'aucun stérile d'origine non naturelle ne soit utilisé comme remblai dans l'aire d'alimentation du puits de la Côte des Roches.

➤ **aucun impact sonore / aucun impact sur l'air (implantation d'un éco quartier sur le site de l'Hermitage, aire de grand passage des gens du voyage)**

La zone de la carrière est située à quelques centaines de mètres du futur éco quartier qui s'implantera sur l'ancien site Europe à Joeuf. Ce site est actuellement porté par l'EPFL. La commune y a créé une ZAC le 12 novembre 2013. A terme, 490 logements y seront implantés. La commune souhaite que lui soient confirmées les informations suivantes :

- les camions ne passeront **jamais** à proximité du quartier ni par les ponts ni par la rue de Franchepré
- l'impact acoustique du projet sera nul sur le site de l'Hermitage
- les émissions de poussières ne concerneront que le périmètre immédiat du projet et n'impacteront donc pas la commune de Joeuf et son nouveau quartier.

Malgré la faible fréquentation de l'aire de grand passage relevée dans l'étude d'impact, la commune exige que le projet ne soit pas une source de nuisances pour les gens du voyage.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, a suivi l'avis de la commission urbanisme en émettant un avis défavorable à ce projet tant que les garanties citées ci-dessus ne sont pas acquises.

### **3.2- Avenants aux baux professionnels des médecins généralistes à la maison médicale**

Monsieur Vigo a exposé à l'assemblée que la cellule médicale actuellement vide à la maison médicale, du fait du déménagement des orthophonistes vers la maison Corradini, souhaite être prise en location par les 5 médecins généralistes pour se laisser l'opportunité d'en installer un 6<sup>ème</sup> ou bien une activité complémentaire. Le Maire rappelle le succès de cette maison et tient à saluer ce geste de la part des médecins généralistes qui, de fait, assument en lieu et place de la ville.

Les calculs tenant compte des surfaces donnent les résultats suivants :

- le docteur Omphalius versera un loyer mensuel complémentaire de 58.48 € HT. Le conseil municipal sera donc amené à autoriser le Maire à signer l'avenant n° 3 à son bail professionnel.
- les docteurs Gottini et Thinus verseront un loyer mensuel complémentaire de 115.20 € HT. Le conseil municipal sera donc amené à autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à leur bail professionnel.
- le docteur Claudé versera un loyer mensuel complémentaire de 56.86 € HT. Le conseil municipal sera donc amené à autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à son bail professionnel.

Il est à noter que le bail du docteur Klingler étant inférieur à 12 ans, il relève de la délégation du maire, et que c'est par décision du maire que son loyer est fixé.

A l'unanimité (Monsieur Gottini n'a pris part ni au débat, ni au vote), le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les avenants précités.

### **3.3- Modalités de mise en vente des lots au 13 rue du Commerce à Joeuf**

Monsieur le Maire a rappelé que l'assemblée délibérante a donné un accord de principe pour la vente de 7 logements sociaux au 13 rue du Commerce à Joeuf, parcelle AK 560 (8a73ca). 3 de ces logements étant encore conventionnés, Monsieur le Maire a sollicité Monsieur le Préfet pour obtenir son autorisation pour cette aliénation. Ce dernier a donné son aval le 21 juin dernier en rappelant la procédure indispensable dans le cas d'une telle vente.

Les diagnostics obligatoires à la vente et le découpage des lots mis à la vente ont été réalisés et sont disponibles au service urbanisme.

Monsieur le Maire a proposé au conseil de vendre les lots selon une procédure de gré à gré à un prix fixe (-35 % du prix des domaines pour les logements conventionnés et -10 % du prix des domaines pour les autres).

Les logements non conventionnés seront proposés en priorité aux locataires en place. Les logements conventionnés seront quant à eux proposés en priorité à l'ensemble des locataires du parc social communal. Suite à cette procédure, les lots pourront être vendus à tout acheteur intéressé, une annonce de vente sera insérée dans la presse locale.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les lots et les prix listés ci-dessous.

Une annonce paraîtra prochainement dans la presse locale.

N° du lot	Descriptif	Prix des Domaines	Prix fixe proposé
Lot n°1 (lots 1+17+22 de l'état descriptif de division)	Appartement RDC T4 de 84,26 m <sup>2</sup> + Cave de 12,04 m <sup>2</sup> + Place de parking de 13,81 m <sup>2</sup>	58 000 €	37 700 €
Lot n°2 (lots 2+14+23 de l'état descriptif de division)	Appartement RDC T2 de 57,60 m <sup>2</sup> + Cave de 11,51 m <sup>2</sup> + Place de parking de 12,54 m <sup>2</sup>	62 000 €	55 800 €
Lot n°3 (lots 3+20+24 de l'état descriptif de division)	Appartement RDC T4 de 89,92 m <sup>2</sup> + Cave de 12,21 m <sup>2</sup> + Place de parking de 12,56 m <sup>2</sup>	61 000 €	54 900 €
Lot n°4 (lots 4+25 de l'état descriptif de division)	Appartement Multiplex T4 de 141,40 m <sup>2</sup> dont une cave de 51,77 m <sup>2</sup> + Place de parking de 12,59 m <sup>2</sup>	99 000 €	64 350 €
Lot n°5 (lots 8+12+29 de l'état descriptif de division)	Appartement 2 <sup>ième</sup> T5 de 113,72 m <sup>2</sup> + Cave de 13,57 m <sup>2</sup> + Place de parking de 12,69 m <sup>2</sup>	95 000 €	61 750 €
Lot n°6 (lots 10+16+31 de l'état descriptif de division)	Appartement 2 <sup>ième</sup> T1 de 42,88 m <sup>2</sup> + Cave de 9,04 m <sup>2</sup> + Place de parking de 12,41 m <sup>2</sup>	36 000 €	32 400 €
Lot n°7 (lots 11+18+32 de l'état descriptif de division)	Appartement 2 <sup>ième</sup> T3 de 91,14 m <sup>2</sup> + Cave de 12,90 m <sup>2</sup> + Place de parking de 14,12 m <sup>2</sup>	75 000 €	67 500 €

#### **3.4- Convention ville-EPFL : mise à disposition de la Maison Corradini**

Les travaux du rez-de-chaussée de la Maison Corradini sont aujourd'hui terminés et des professionnels de la santé s'y sont installés. Le bâtiment étant encore propriété de l'EPFL, une convention vise à le mettre à la disposition de la ville pour la location des locaux professionnels.

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer cette convention.

## **4- AFFAIRES SCOLAIRES**

### **4.1- Réforme sur les rythmes scolaires**

Monsieur le Maire a rappelé qu'il a constitué deux groupes de travail pour réfléchir à la rédaction et à la mise en place d'un projet éducatif de territoire (PEDT) à la rentrée prochaine, particulièrement attentif au respect des rythmes de l'enfant : Le Groupe n° 1 était chargé de la place des structures associatives pendant le temps péri-éducatif. Le Groupe n° 2 a travaillé sur le rythme de l'enfant.

Les conclusions de ces deux groupes vont dans le même sens : la réforme n'est pas applicable en tant que telle à cause des soucis organisationnels et matériels qu'elle implique.

De plus, il faut différencier l'école élémentaire de la maternelle et donc mettre en place deux projets différents afin de proposer véritablement une organisation adaptée au rythme des enfants.

Suite à ces conclusions, le maire a invité le conseil municipal à se positionner contre l'application de la réforme qui, à l'inverse de ce qu'elle affirme, est « non conforme au rythme de l'enfant » et « irréaliste tant sur le plan matériel que financier ».

Il adressera prochainement un courrier au DASEN pour l'en informer. Le seul bienfait de cette réforme est qu'elle ait poussé les collectivités à réfléchir au rythme de l'enfant. C'est pourquoi, il souhaite que les personnes concernées continuent à travailler ensemble pour proposer un PEDT où l'intérêt de l'enfant sera au cœur du dispositif. Il fait valoir, pour cela, le droit constitutionnel des collectivités territoriales à l'expérimentation et inclut la réflexion jovicienne dans ce cadre.

Le maire a également indiqué au conseil qu'un certain nombre de villes du bassin de Briey se sont également positionnées contre cette réforme. A son initiative, des maires du bassin de Briey se sont réunis le 14 janvier dernier pour poursuivre la réflexion en vue de la mise au point d'une organisation innovante et adaptée aux enfants, selon les préconisations de Claire Leconte, chrono biologiste et professeur émérite qui a exposé, lors d'une conférence-débat passionnante donnée à Joeuf le 4 décembre dernier, une organisation du temps scolaire basée sur une véritable démonstration scientifique. Son projet est original, déclinable et respecte les rythmes biologiques de l'enfant. Le maire souhaite poursuivre cette collaboration avec Claire Leconte qui se propose d'accompagner les collectivités dans la concrétisation du PEDT.

Au cours de cette réunion, une méthode pour aboutir à la mise en place d'un projet a été définie :

- Janvier-février 2014 : poursuite des travaux en s'appuyant sur un ou plusieurs modèles expérimentés dans différentes villes et sur les propositions de Claire LECONTE afin de proposer au DASEN un projet co-construit autour de l'intérêt de l'enfant, et applicable à la rentrée scolaire 2014. Pour cela, il faut :
- D'abord, une première rencontre avec les parents d'élèves et les associations chargées de l'accueil périscolaire pour avancer dans la définition d'une organisation concrète,
- Puis une réunion avec les équipes enseignantes, afin de présenter les travaux réalisés par l'autre groupe et d'échanger, d'amender,
- Enfin, intégrer le PEDT dans le projet d'école afin de garantir la continuité éducative entre les apprentissages scolaires et les activités proposées aux élèves, dans le but de leur offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Compte tenu de tout ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé contre la mise en place de la réforme telle qu'imposée par l'Education Nationale, mais pour une alternative réfléchie et conçue dans le respect réel des rythmes de l'enfant.

## 5- COOPERATION INTERCOMMUNALE

### 5.1- Syndicat des eaux Orne Aval: transfert de compétence « eau » de la ville d'Homécourt

L. Gérard a informé l'assemblée du transfert de la compétence « eau » de la ville d'Homécourt au syndicat des eaux Orne Aval à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et de la nécessité pour le conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion nouvelle. Il indique que cette

adhésion est rendue possible car la ville de Joeuf l'a fait précédemment. Et comme l'eau est une ressource de plus en plus chère, la compétence eau déléguée au syndicat est une réelle opportunité pour toutes les villes de la vallée. Il s'agit là d'une véritable action de solidarité de la part de la ville et du syndicat.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé l'adjonction de la compétence « eau » de la commune d'Homécourt dans les compétences du syndicat Orne Aval.

#### **5.2- SIVU Fourrière du Joli Bois : adhésion de Halstroff et retrait de Hombourg-Budange**

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune de Halstroff et le retrait de la commune de Hombourg-Budange au SIVU.

## **6- SUBVENTIONS - MARCHES**

### **6.1- Demande de subventions pour la réalisation de deux études sur le potentiel de développement de réseaux géothermiques**

Monsieur le Maire a rappelé l'ambition de la Municipalité d'entraîner l'ensemble de la ville vers la transition énergétique indispensable pour l'avenir : faire de la ville de Joeuf une éco-cité dans laquelle le futur éco-quartier trouve toute sa place. Cette transition se fera notamment via une réflexion sur l'énergie utilisée pour les besoins de l'habitat jovicien. Une énergie, abondante dans le bassin ferrifère, pourrait être intéressante : l'eau des galeries des mines voire des nappes plus profondes. Après diverses discussions avec les partenaires de la ville et notamment le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et l'ADEME, il s'avère que les spécialistes de ces questions n'ont qu'une connaissance peu précise du sous-sol du bassin ferrifère (température et débit des eaux). Et pour cause, l'envoyage des mines a été une catastrophe, a accéléré le vieillissement des roches et des processus d'affaissements et surtout, a rendu impossible l'exploration des sous-sols. D'ailleurs, à l'époque il y a eu précipitation de l'Etat et des sociétés minières pour que tout soit rendu irréversible.

Pour mener à bien ces études, plusieurs problématiques sont à prendre en compte sur la commune comme les pôles de besoins, les températures de demande ou encore le dénivelé. Deux pôles pourraient être intéressants à étudier : celui constitué du nouveau quartier de l'Hermitage et des équipements proches (médiathèque, grands bureaux, équipement de la butte de Ravenne y compris l'EHPAD), et un second situé quartier de Ravenne (selon l'avis de la commission urbanisme). Le résultat de ces études doit permettre d'identifier les capacités en chauffage géothermique pour le restant de la ville (bâti privé et public).

De ce qui précède, le Maire propose de lancer deux études, une pour chaque pôle, comprenant plusieurs volets : un forage, une étude des besoins et une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur géothermique. Il précise enfin que le Préfet lui a proposé de l'inscrire dans le pacte Lorraine qui réunit l'Etat, la Région et le Département.

A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité, a sollicité des demandes de subventions aux taux et montant maximums à l'Etat, à l'ADEME, à la Région, à l'Europe (FEDER) et au Département.

### **6.2- Gare de Joeuf – multimodalités – services nouveaux : avenant**

Dans le cadre des travaux d'aménagement « gare de Joeuf – multimodalités – services nouveaux », Monsieur le Maire a rappelé que le lot n° 2 « voirie » a été attribué à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 249 463.38 € HT, et a exposé la nécessité de signer un



avenant n° 1 ayant pour objet des travaux supplémentaires suite à des sujétions techniques imprévues.

En premier lieu, la SNCF refuse de rénover la clôture bordant les voies. La Ville doit donc pallier cette carence en construisant une clôture définitive supplémentaire et la création d'un muret en limite de propriété. Cette clôture servira à la fois à la sécurisation des terrains par rapport aux voies ferrées et à la délimitation du domaine public et des terrains privés.

En second lieu, la Ville a eu l'opportunité de racheter un garage très dégradé et servant de cache vue à l'accumulation de débris sur une parcelle bordant le nouveau parking. La destruction de ce garage situé rue d'Arly est nécessaire afin de rendre le site propre et de permettre une liaison piétonne entre la rue d'Arly et le pôle multimodal.

L'avenant augmente le marché de 19 517.52 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 268 980.90 € HT, soit une augmentation de 7.82 %. Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer cet avenant.

## 7- INFORMATIONS

### 7.1- Information

Le Maire intervient, en son nom personnel, et peut-être aussi au nom du conseil et même des démocrates et Joviciens qui sont attachés à des règles de vie, à une conception de la relation à l'autre qui les conduisent à privilégier le respect. Il rappelle que dernièrement 14 personnalités ont signé, de manière libre, une déclaration. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'attaques virulentes et le Maire souhaite dire à Renzo Cialfi, ici présent, combien il est attentif à ce qui peut être dit et fait. Renzo Cialfi est diacre, ce sont ses convictions religieuses et son engagement, il donne aux autres et est particulièrement apprécié.

Il est aussi citoyen à part entière, n'en déplaît à ceux qui sont gênés par le fait que des personnalités disent que les limites de la morale ont été dépassées. Il trouve choquant et profondément indigne qu'on assiste à ce qu'on peut qualifier de dénonciation. En effet, des courriers ont été adressés à sa hiérarchie pour faire pression sur elle. Heureusement, elle a répondu en quelques lignes en disant qu'il y avait activité citoyenne et donc un total respect pour cela. Le Maire salue la décision de cette hiérarchie et apprécie que l'Eglise puisse également porter ce message.

Il rappelle enfin que la démocratie a besoin d'être défendue ardemment.

### 7.2- Décisions :

Monsieur le Maire a informé les élus des décisions qu'il a prises par délégation depuis le 9 décembre 2013.

09/12/2013	Marchés publics	2013-DEC-069	Souscription d'un contrat de vérifications techniques acoustiques dans l'ancien immeuble Meuble Action
16/12/2013	Marchés publics	2013-DEC-070	Souscription d'un contrat de vérification des installations de gaz des bâtiments communaux (loi de Robien)
16/12/2013	Marchés publics	2013-DEC-071	Souscription d'un contrat de vérification des installations électriques des bâtiments communaux

16/12/2013	Marchés publics	2013-DEC-072	Souscription d'un contrat de vérification des moyens de secours et des S.S.I. des bâtiments communaux
26/12/2013	Marchés publics	2013-DEC-073	Souscription du contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière
30/12/2013	Patrimoine	2013-DEC-074	Maison médicale : signature du bail professionnel avec le docteur Julien Klingler
31/12/2013	Marchés publics	2013-DEC-075	Souscription du contrat de maintenance des logiciels de l'état-civil : gamme Millésime
06/01/2014	Finances	2014-DEC-001	Fixation des tarifs des concessions des caves-urnes et des plaques de la colonne du souvenir au cimetière communal
08/01/2014	Finances	2014-DEC-002	Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des concessions funéraires du cimetière communal
08/01/2014	Marchés publics	2014-DEC-003	Contrat de maintenance du monte-handicapés à l'espace Wale
09/01/2014	Marchés publics	2014-DEC-004	Renouvellement du contrat de fourniture et de location d'applications des logiciels "JMB Soft"
17/01/2014	Finances	2014-DEC-005	Location des salles municipales : tarif réduit pour l'organisation de mariages de personnes socialement défavorisées

### **7.3- Déclarations d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire a informé les élus des déclarations d'intention d'aliéner instruites depuis le 2 décembre 2013

IA 054 280 13 B0070	24 rue Sainte Consuelo	05/12/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0071	Quartier Mermoz	09/12/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0072	35 Grand'Rue	11/12/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0073	30 rue de Ravenne	18/12/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0074	160 rue de Goprez	18/12/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 13 B0075	4 rue Henri Schneider	23/12/2013	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0001	36 Grand'Rue	08/01/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0002	22 Cités Hautes	09/01/2014	Non préemption en cours
IA 054 280 14 B0003	107 rue de l'Hôtel de Ville	20/01/2014	Non préemption en cours

### **7.4- Sculptures au Square des Hommes du Fer**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu Baptiste Congi et qu'il lui a confié la mission de créer 2 sculptures, sur le thème de la mine et de la sidérurgie, qui seront exposées au Square des Hommes du Fer. Il a présenté le premier croquis de ces oeuvres et précise que le coût est estimé à 5000 – 6000 € pour l'acquisition des pierres + 8500 € de main d'oeuvre. L'oeuvre nécessite des mois de travail ce qui légitime le niveau de rémunération.

### **7.5- Décès de Monsieur Roger Patard**

Le Maire a évoqué le décès de Roger Patard, ancien directeur d'école à Joeuf mairie. Il a rappelé qu'il était un militant fort, convaincu de l'école laïque publique et gratuite, et membre des conseils d'école pour représenter l'inspection académique jusqu'en 2013.

Dans le cadre de sa fonction de président du syndicat des transports scolaires, il était très attentif et protectionniste des villes, grandes et moyennes de notre bassin, et était un interlocuteur important du Conseil Général.

Enfin, il a été Maire adjoint de Joeuf et a toujours été mobilisé, pour la ville, l'école ou les activités dans la vie associative.

Il était une personnalité attachante et importante de la ville. Pour le saluer, une minute de silence a été respectée.

André Corzani  
Maire, Vice-président du  
Conseil Général

